N° 766 CINQ CENTIMES Jeudi 6 Novembre 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 21
TOURCOING, rue Varie, 58

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES..... 0 fr. 15 la ligne
RÉCLAMES..... 0 fr. 30 —
FAITS DIVERS..... 0 fr. 30 —
LOCALES..... 1 fr. 00 —

TÉLÉPHONE

BOURSE DU BOULEVARD

4 0/0 Français	—	Ext. p. d'Es. 40/0	—
3 1/0 0/0 Franc.	94	Ste-Finlo.....	610
Egypte 6 0/0...	495	Panama.....	—
3 0/0 Italien...	94	Russe 1880.....	—
5 0/0 Turc.....	18	Alpines	217
Chemins Oto.	70	Suez	—
Hongrois. or	—	Russe nouveau	—
Banque Ottom.	627	Tendance lourde.	—

L'Organisation cléricale

Les preuves du complot organisé par le *cléricalisme contre la République*, abondent chaque jour.

Il est démontré aujourd'hui qu'à l'abri du Concordat, et avec les armes que lui fournit le *budget des cultes*, l'Eglise ultramontaine mène contre nos institutions la campagne la plus perfide et la plus acharnée.

On vient de *publier sur divers points* une série de documents qui ne laissent aucun doute à ce sujet et notamment on a insisté avec raison sur l'organisation d'une congrégation *non-autorisée, celle des Assomptionnistes* qui a fondé une véritable Ligue antirépublicaine, dont le journal la *Croix* est l'organe, et dont le centre d'action rayonne de Paris sur la France entière, grâce à des ramifications habilement nouées.

Les passages qu'on a pu connaître des *instructions confidentielles données par* la Direction de cette association à ses nombreux affiliés, sont parfaitement clairs et ne laissent subsister aucun doute sur le *but qu'elle prétend atteindre*.

Dans la *Croix* des comités, jounal qui ne s'adresse qu'à des comités qui « doivent s'engager à ne pas divulguer les questions qui y sont traitées, » les assises *politiques* de l'institution sont posées de telle sorte que malgré toutes les précautions hypocrites dont la rhétorique ecclésiastique cherche à s'entourer, *il est impossible de* ne pas y constater à chaque mot l'association politique secrète bien caractérisée et fondée avec le programme bien arrêté de renverser le régime *actuel*.

Que va faire le gouvernement républicain.

Va-t-il tolérer plus longtemps cette organisation qui groupe ses adhérents par provinces, par villes, par rues, par noms, et qui se dresse menaçante devant lui.

Attendra-t-il pour la combattre qu'elle l'ait enserré dans les mille liens infinis qu'elle tisse avec une infatigable patience.

La laissera-t-il grandir comme on a laissé se développer le boulangisme, séduisant les uns, achetant les autres, en intimidant beaucoup qui finissent par se demander si des gens qu'on entoure de tant de bienveillance ne sont pas décidément les plus forts et s'il n'est pas sage et prudent de ne point se compromettre dans la lutte.

Il est impossible que le ministère fasse plus longtemps la sourde oreille, il est impossible qu'il assiste aveugle volontaire et indifférent à cette manœuvre enveloppante et qu'il ne fasse rien pour la déjouer et pour l'arrêter.

La question ne tardera pas sans doute à se poser à la Chambre et il est nécessaire qu'elle soit tranchée avec une fermeté qui ne laisse aucune illusion sur les intentions de la République à l'égard de la réaction cléricale.

Th. BERGÈS

Tout est bien

Tout est bien qui finit bien. Le Journal de M. Paul de Cassagnac se réjouit aujourd'hui de voir incorporer les séminaristes dans l'armée et il reconnaît qu'on ne pouvait rendre un plus grand service à l'Eglise.

Non seulement, dit-il, la caserne ne détournera pas les séminaristes de leur vocation, mais c'est eux, au contraire, qui feront entrer la religion dans l'armée, et moraliseront les soldats par leur exemple, leur parole, leur apostolat de tous les instants.

Leur tâche ne sera pas plus ingrate, ajoute-t-il, que celle des jeunes missionnaires qui évangélisent les peuplades barbares ou qui vont prêcher la doctrine chrétienne aux anthropophages.

Bien que la comparaison ne soit pas très flatteuse pour les soldats de la France, nous tenons la démonstration pour acquise.

Le séjour des chambrées militaires ne sera pas préjudiciable aux séminaristes, au contraire, la présence de ceux-ci dans des réunions de campagnes rurales, ne pourra que « les assainir. »

Mais nous n'avons jamais dit autre chose, nous n'avons même jamais désiré autre chose.

Que deviennent alors toutes les déclamations des feuilles cléricales contre la « loi scélérate ? »

Comment vous reconnaissez que nous venons d'offrir aux aspirants ecclésiastiques la plus belle mission que puisse envier leur zèle, leur foi et leur dévouement, en les mettant à même de moraliser leurs concitoyens, de donner à cet armée dont nous sommes si justement fiers et qui recèle toutes les forces vives de la France l'exemple salutaire de la religion et de la vertu ; et vous prétendez ensuite *que nous sommes irrégligeux et que notre* loi scélérate n'a été élaborée que pour ruiner la religion.

Vraiment il faudrait apporter dans vos critiques contre la République, un peu plus de logique.

Th. B.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 4 novembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

MM. Develle, Jules Roche, ont rendu compte au conseil de leur entrevue avec la commission des douanes.

Les sous-commissions ont procédé à l'examen des articles du tarif général et la discussion pourra s'ouvrir devant la Chambre dès le mois de décembre.

Le conseil estime qu'il est nécessaire que cette discussion commence au moins à la fin de janvier, car le tarif général des douanes devra entrer en vigueur en novembre prochain.

Le conseil a chargé MM. Develle et Jules Roche d'insister dans ce sens auprès de la commission.

Le président de la République a également signé, sur la proposition du ministre de la guerre, un décret réduisant le prix de la pension à l'école de Saint-Cyr à 1,000 fr. par an.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a soumis à la signature du président de la République un projet de loi sur l'approvisionnement des places fortes.

Aux termes de ce projet, toute place de guerre sera tenue d'avoir, pour la population civile, un approvisionnement de deux mois de vivres.

M. de Freycinet a donné à ses collègues des renseignements sur les viandes traitées par les appareils frigorifiques et leur a rendu compte des travaux de la commission spéciale présidée par le général Déléarde.

Le conseil a chargé M. Yves Guyot, ministre des travaux publics de représenter le gouvernement à la cérémonie d'inauguration de la ligne d'Yssingeaux au Puy.

Les ministres se sont enfin entretenus de l'entrevue de M. Etienne avec la commission du budget.

Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies doit présenter ce soir à la commission pour l'élaboration d'un nouveau projet ayant pour objet d'assurer l'équilibre du budget des protectorats de l'Annam et du Tonkin.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

APRÈS LA SÉANCE

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 4 novembre :

Commission des douanes

La commission des douanes s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Méline.

M. Viger s'est déclaré partisan du double tarif à condition que le tarif général soit un véritable tarif de défense très élevé et que le tarif minimum soit un vrai tarif de compensation.

M. Félix Faure croit que le système du gouvernement le plus conforme à nos intérêts.

M. Poytral combat le projet qui est très énergiquement défendu par M. Waddington.

La commission décide qu'elle se réunira tous les matins jusqu'à la clôture de la discussion générale.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Floquet.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère du commerce et des colonies.

M. Thellier de Poncheville estime qu'il faudrait consacrer plus de ministère les chemins de fer, les routes, les canaux et les ports.

La Chambre repousse par 351 voix contre 48 un amendement de M. de Belleval, proposant la suppression de deux cours spéciaux au Conservatoire des Arts et Métiers.

Les articles 1 à 15 sont votés.

Par 291 voix contre 201, la Chambre vote un amendement de M. Meusseur demandant l'ouverture au chapitre 15 d'un crédit de 25.000 fr. pour la création d'un conseil supérieur du travail.

Les articles 15 à 29 sont adoptés.

La Chambre ubordre la discussion du budget des affaires étrangères.

M. de la Ferronnays reproche au cabinet d'avoir conclu avec l'Angleterre une convention sans consulter le Parlement.

M. de la Ferronnay ajoute : la convention constitue une faute politique très grave au point de vue de l'avenir de nos colonies africaines.

M. Ribot monte à la tribune. (Mouvement d'attention).

Le ministère rappelle que le traité a été l'objet de longues négociations. Le travail a été long et difficile. L'arrangement est bon. Nous avons abandonné seulement une partie de la Gambie. Quant à la question de savoir si l'arrangement devait être soumis aux Chambres, le gouvernement l'a examinée attentivement et a reconnu que la convention n'avait pas le caractère de cession ou d'échange mais on n'a pas cependant l'intention de toucher aux prérogatives de la Chambre.

M. Ribot terminant en affirmant son respect pour la Constitution et les droits du Parlement (Très bien ! Très bien !)

M. de Lamarzelle soulève une question au sujet de la convention anglo-allemande concernant Zanzibar et demande des explications sur notre situation à Madagascar.

En ce qui concerne le Soudan, on nous a laissé la partie la moins riche. Tous les grands centres se trouvent placés en dehors de la sphère de l'influence française.

L'orateur se demande si nos agents diplomatiques remplissent bien leurs fonctions et ne se laissent pas absorber par des occupations d'ordre privé. M. Herbette commence par rappeler ses fonctions diplomatiques celle de membre du conseil d'administration du canal de Suez.

M. Ribot répond qu'il a été reconnu au congrès de Berlin que le Niger était français et anglais : « Eh bien ! nous avons gagné 600 kilomètres de parcours sur le Niger. Les Anglais nous ont laissé les territoires très riches. Nous avons assuré la route à toutes les caravanes. Un semblable arrangement est excellent. Quant à Madagascar, l'Angleterre nous en a reconnu le protectorat avec toutes ses conséquences.

En acceptant la convention égyptienne, nous avons considéré l'influence française dans ce pays. En échange, nous avons obtenu certaines garanties. » (Applaudissements).

Nous nous sommes inspirés, non seulement du tempérament de la Chambre, mais des traditions de la France. — (Applaudissements répétés à tous les bancs à gauche et au centre).

M. Déroulède demande au ministre de démentir les bruits qui courent en Italie de l'expédition que la France préparerait contre la Tripolitaine.

M. Ribot répond que la Tripolitaine est une province turque et que ce n'est pas au lendemain de l'accueil que lui a fait la Turquie qu'il est impossible que nous songeons à une agression qui n'est pas dans les traditions de la France.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 6 h. 40.

SÉNAT

LA SÉANCE

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat adopte un projet de loi portant modification des tarifs des pensions de certaines catégories d'officiers et sous-officiers mariés.

La fraude des vins

Le Sénat aborde la discussion de l'interpellation de M. Griffe sur l'application relative à la répression de la fraude dans la vente des vins.

M. Griffe. — La loi de 1889 est une loi d'hygiénité et d'hygiène publique.

L'administration s'est montrée incapable de la faire respecter : le commerce interlope reste en butte à toutes les tromperies.

L'orateur accuse l'administration d'avoir manqué à tous ses devoirs.

Il demande que la loi soit appliquée avec rigueur.

M. Rouvier, ministre des finances. — L'administration veille à l'observation de la loi.

Si des fautes commises ont été signalées, elle ne saurait en être rendue responsable.

Le jour où un texte précis donnera au gouvernement le droit qu'il n'a pas, il poursuivra les mesures réclamées par M. Griffe.

M. Griffe. — Je dépose l'ordre du jour suivant :

« Le Sénat invite M. le ministre à appliquer la loi du 28 août 1816 et celle de février 1872, et passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour pur et simple, réclamé par le gouvernement, est adopté par 113 voix contre 89.

M. le Président. — Je tiens à faire constater que le Sénat a épuisé tout son stock de projets ancien. (Applaudissements).

La prochaine séance est fixée à vendredi à 4 heures.

La séance est levée à 5 h. 15.

LA BETTERAVE

Paris, 4 novembre. — Les sénateurs et les députés des départements betteraviers, réunis aujourd'hui dans un bureau de la Chambre, ont entendu M. Vivien, sur l'exercice des raffineries et M. Macheraz, *qui a prouvé que* la prise en charge pouvait être ramenée à 6,75 sans entraîner le moindre déficit sur les prévisions budgétaires.

Ils ont délégué MM. Dauphin, Jametel, Depres et Macheraz, pour agir auprès des représentants du gouvernement.

Les élections sénatoriales

Paris, 4 novembre. — On peut considérer comme à peu près arrêtés la date du 4 janvier 1891 pour le renouvellement triennal du Sénat. L'élection des délégués des conseils municipaux aura lieu le 30 novembre prochain.

Le décret de convocation doit paraître à la fin de cette semaine.

LES ANARCHISTES DE LYON

Lyon, 4 novembre. — La police de sûreté vient de procéder à l'arrestation de cinq anarchistes anarchistes qui, depuis quelque temps, faisaient des conférences et distribuaient des fonds. Ces individus sont âgés de 18 à 20 ans.

Ils seront traduits en cour d'assises.

De nouvelles arrestations sont probables.

L'Affaire de Terre-Neuve

Les négociations entre les cabinets de Paris et de Londres, au sujet de Terre-Neuve, vont être reprises incessamment, avec, cette fois, l'intention d'en finir au plus tôt.

Voici les bases sur lesquelles serait établi l'accord à intervenir.

Les Français abandonneraient le droit de pêcher sur le French-Shore, ils pourraient continuer à pêcher sur le grand banc et ils seraient autorisés à prendre les appâts dans les hâvres de l'île.

De son côté, l'Angleterre accorderait une indemnité viagère à tous les pêcheurs français et une compensation territoriale serait accordée à la France.

On avait d'abord songé aux Iles-sous-le-Vent, mais on y a renoncé et c'est dans la Sierra-Leone où débouche le Niger que certains territoires seraient concédés aux Français.

Le Scandale de Toulon

Le passé de M. Fouroux

Le *Figaro* donne les détails suivants sur le passé honorable de M. Fouroux :

M. Fouroux, nous dit son ami, a été un excellent *officier de marine*.

Lorsqu'il démissionna, il était atteint d'une grave maladie contractée aux colonies, la dysentérie du Gabon, et c'est sur les conseils de ses amis qu'il quitta le service au moment de partir pour Madagascar dont le climat n'aurait pas épargné un tempérament déjà débilité.

M. Fouroux se retira dans sa famille à Toulon pour se soigner. C'est à ce moment qu'éclata l'épidémie de choléra qui, bénigne à Paris, fut si cruelle dans le Midi et notamment à Toulon. Tout malade qu'il était, M. Fouroux se distingua, organisant des comités de secours, allant visiter les malades, les soignant, et cela avec un dévouement qui lui valut une médaille du ministère de l'intérieur.

C'est à partir de ce moment que commença sa vie politique. Pendant l'épidémie il avait été mêlé au monde des ouvriers ; il devint vite populaire. D'ailleurs, ses idées avaient toujours été républicaines. Les camarades de *poste*, quand il était aspirant, et de *carré*, quand il fut enseigne, se souviennent encore des discussions qu'il soutenait *avec tant d'ardeur à ce sujet*.

Il fit campagne lors des élections législatives de 85 pour la liste Clémenceau, Ferry, Spuller et rédigeant seul le journal l'*Echo du Var*, parcourant le département et faisant partout des conférences.

Il était dès lors tout indiqué pour être une des personnalités les plus en vue du parti républicain dans le Var.

C'est sur les conseils de ses amis qu'il se présenta au Conseil général et fut élu à 26 ans. Deux ans plus tard il était maire de Toulon. Ce fut son malheur. Ses ennemis ne lui pardonnèrent pas son succès.

D'ailleurs, il semble qu'à Toulon la haine revêt une forme plus âpre que partout ailleurs : M. Dautata, le prédécesseur de M. Fouroux est mort fou tant ont été violentes les attaques dont il a été l'objet. M. Fouroux fut visé bien des fois par la calomnie, il la méprisait, sachant à quel doit s'attendre un homme politique. Il est enfermé, au secret, dans l'impossibilité de se défendre. Soyez certains que lorsqu'il parlera l'affaire prendra une autre tournure.

Voilà pour l'homme politique. Quant à l'homme privé, les détails qui ont été donnés sur lui méritent bien des rectifications. Tous ceux qui l'ont connu disent combien il était modeste et sympathique. Il est en ce moment sous le coup d'une accusation des plus graves. Les débats éclairciront bien des points et établiront la vérité.

A Toulon, on croit de plus en plus à une vengeance politique ; ce qui ajoute créance à cette thèse, c'est que Mme Audibert, la dénonciatrice reçoit en prison de très grosses sommes d'argent dont on ignore la source.

Ordre du jour de confiance

Toulon, 4 novembre. — Le cercle de l'*Indépendance* vient d'adopter en séance générale l'ordre du jour suivant :

« Les membres du Cercle de l'Indépendance » regrettent l'incident scandaleux qui vient » de se produire, et dans leurs sympathies » pour le citoyen maire, membre du Cercle, » expriment l'espoir de le voir sortir victo- » rieux de cette cruelle épreuve.

» Persuadés que les intérêts prochésan maire » de Toulon sont sans changement, ils lui » maintiennent sa confiance pour le présent et l'avenir. »

Les perquisitions

Toulon, 4 novembre. — Ainsi qu'on le prévoyait, la journée d'hier a été fertile en résultats : bien que l'instruction soit secrète, on peut notamment affirmer, de source absolument sûre, que les perquisitions opérées au domicile de Mme Audibert ont fourni de nouveaux et très importants éléments à l'accusation.

Plusieurs de lettres saisies contiendraient des preuves de la culpabilité des prévenus.

Toulon, 4 novembre. — La perquisition opérée chez la femme Joséphine Laure, accouchée, a amené la découverte de l'instrument à l'aide duquel fut pratiqué l'avortement de Mme de Jonquières.

Nouvel interrogatoire

Toulon, 4 novembre. — L'interrogatoire de M. Fouroux a eu lieu à nouveau aujourd'hui et la confrontation des quatre prévenus lui a succédé.

Le juge d'instruction refusant des renseignements il est impossible de dire les résultats de l'enquête.

Le bruit court que devant les affirmations précisées ses co-accusés, M. Fouroux aurait fini par avouer. Nous donnons cette nouvelle sous toutes réserve.

L'ASSASSINAT DE GOUFFÉ

Le rapport des médecins sur Gabrielle Bompard

Les débats du procès Eyrand-Bompard vont prochainement s'ouvrir, le 24 ou le 25 novembre.

Dans quelle mesure Gabrielle Bompard *a-t-elle subi l'influence d'Eyrand en cette affaire*, si toutefois elle l'a subie comme on le prétend ? Quelle est la part de responsabilité qui lui incombe ? Quelle est celle qui doit peser sur Eyrand ? Telles sont, selon toute apparence, les *principales questions* qui s'agiteront non seulement à l'audience, mais dans l'opinion publique. L'hypothèse de l'irresponsabilité de Gabrielle Bompard a été, en effet, examinée, au cours de l'information, et si les médecins à l'*examen desquels elle a été soumise*, MM. les docteurs Brouardel, Montet et Ballet, l'ont, en fin de compte résolument écartée, leur rapport n'en fournira pas moins matière à plus d'une controverse.

En voici, *du reste*, les passages essentiels :

Etat mental de Gabrielle

Tout d'abord, les hommes de l'art expliquent quelles considérations ont rendu nécessaire l'examen de l'état mental de l'accusée :

L'état mental de Gabrielle, disent-ils, devait, dès les premiers interrogatoires, paraître suspect à M. le juge d'instruction. Tout était étrange dans les récits de l'inculpée, dans son langage, dans sa tenue ; elle se présentait moins comme la complice de l'assassinat de Gouffé que comme un témoin surpris par la rapidité d'événements qui dépassaient les plus prévisions.

Elle contait les détails avec une indifférence complète et sans remords ; elle paraissait sans conscience de la valeur morale des actes qui se faisaient passés sous ses yeux.

Ne devait-on pas encore regarder comme un indice d'un trouble mental ses actes et ses dires, sans improvisation, et au moment elle-même de la justice ? Que fallait-il penser de son attitude lorsqu'elle se décida à faire des aveux, et de ses quelque sorte elle-même les recherches du gisement de reconnaître les détails de l'ensevelissement du cadavre de la rue Tronchet, du voyage à Lyon et de l'abandon de la valise à Gillery ?

... Nous avons vu Gabrielle Bompard...

Son état physique

Ici la description de l'état physique de l'accusée.

Gabrielle Bompard est âgée de vingt-et-un ans. De petite taille, elle paraît moins grande encore par suite d'une anomalie. La face est symétrique, sans exagération du développement de l'ossature zygomatique ; le maxillaire est large, bombé, surtout vers le milieu du visage, plus fin du point que de face.

Les yeux sont largement fendus, l'iris est de couleur bleu bleu ; les dents sont blanches, bien rangées ; les cheveux abondants, longs, d'un blond sont châtain foncé. Les oreilles petites, bien contournées, cette pavillon bien plaqué, avec le lobule libre. L'expression de la physionomie est intelligente, avec une mobilité extrême dans les traits ; le regard vif, pénétrant, peut-être un peu fixe, dans la tête est bien conformée.

La taille est de 1 m. 60 ; le développement des hanches et des seins est très prononcé.

On comprend combien aisément Gabrielle Bompard a pu être prise pour un jeune garçon d'une quinzaine d'années...

Antécédents familiaux

On étudie ensuite les antécédents physiologiques de la famille. Les bizarreries de caractère d'un oncle paternel ont été signalées. Un autre oncle dans la ligne maternelle, est mort fou. La mère a succombé, à trente-cinq ans, d'une maladie de poumon, elle était d'une santé délicate, facilement irritable. Elle a donné le jour à cinq enfants. Mais trois sont morts en naissant ou quelques mois après. Gabrielle et un frère, derniers nés, ont seuls survécu.

Quant au frère, c'est un homme vigoureux et laborieux, qui doit à son travail sa situation.

L'enfance de Gabrielle

Puis viennent des détails sur l'enfance de Gabrielle elle-même. Elle a eu des convulsions dans son enfance, mais une seule maladie, la rougeole. Elle était d'un caractère difficile. On dit qu'elle était vicieuse, menteuse, se pensant qu'à les hommes. Elle a, à huit ans, elle présentait déjà les signes les plus caractéristiques de la puberté. Après avoir passé quatre ans à l'Oratoire, elle entra, elle est placée par son frère dans un couvent

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 41

Mortes et Vivantes

PREMIÈRE PARTIE

L'AIEULE

Il n'aimait pas Blanche de Charnay dans le sens noble du mot ; mais à cette heure où elle lui était pour ainsi dire abandonnée, dans cette chambre où ils se trouvaient seuls, au milieu du silence, dans ce silence qui les entourait, une bouffée de désirs lui montait à la tête ; la brutalité de l'homme irrité par la résistance d'une fille livrée à sa merci lui troubla le cerveau ; d'un autre côté l'orgueil le poussait à prendre possession de cette femme jeune, fraîche, élégante et qui lui appartenait par tous les droits de la force et de la loi.

Il sentait qu'en faiblissant devant ce qu'il considérait comme un caprice d'enfant gâté, il lui serait impossible de la dominer désormais et de prendre sur elle l'ascendant dont il avait besoin pour ses projets ; il se disait enfin que de ce premier combat dépendait l'issue de la campagne qui s'engageait entre eux.

Il fit deux pas en avant et lui saisit une main qu'il étreignit dans ses doigts nerveux.

— Tu es à moi, dit-il, tu m'appartiens, et tu me mépriserais si je cédais à une fantaisie étrange... inexplicable... C'est toi qui céderas. Et plus tard tu me sauras gré de cette violence.

Il essaya de l'attirer à lui et passa ses deux bras autour de sa taille.

Comme cela se fit-il ? Sans effort apparent, elle désenla les doigts enlacés sur sa robe, repousse violemment le comte et se trouva debout auprès du cordon de la sonnette.

— Je ne vous savais pas si lâche, dit-elle. Si vous fûtes un pas en avant, je sonne ! J'aurais voulu éviter une explication pénible. J'espérais que vous surieg le bon goût de ne l'épargner. Puisque vous me l'imposez, écoutez-moi à votre tour.

En même temps elle tira de sa poitrine un petit poignard, ou plutôt un stylet, emmanché d'ivoire, et doté la lame triangulaire et courte était enfermée dans une gaine de velours.

— Vous avez pensé à tout, dit-il amèrement.

— A qui voulez-vous que je me fie ? Ma grand'mère m'aime peut-être, mais il est une chose qu'elle me préfère, c'est l'orgueil de sa race, comme si dans toutes les classes il n'y avait pas des bandits et des êtres d'élite ; c'est l'éclat du nom, le titre, qui souvent, comme les étiquettes des marchands, couvre des produits frelatés ! Je ne l'accuse pas ; je la respecte. Sans doute, elle a cru bien faire en m'engageant avec tant d'opiniâtreté à vous accepter pour mari, et je lui pardonne, tout en pensant qu'elle a décidé du malheur de ma vie.

Pour moi, si je n'ai pas reculé devant des liens qui m'étaient odieux, ce fut par respect pour la parole que je vous ai engagée dans une minute de fatigue et d'obsession. Et je me repens de ma bravade, puisque, après avoir tenu ma parole fidèlement, je vois que vous manques à la vôtre.

Il demeura interdit.

C'est à peine s'il put balbutier quelques paroles confuses.

Elle l'interrompit avec un geste d'impatience.

— Silence, dit-elle, et sûn que notre situation à l'avenir soit nette et tranchée, prenez un siège et finissons-en.

Elle se tenait debout dans l'angle de la cheminée, adossée au lambris ; sa main cachée dans un pli de sa robe, tenait le stylet tiré du fourreau.

Vibrante d'indignation, elle laissa enfin éclater la colère qu'elle avait voulu contenir :

— Vous me traitez comme une enfant frivole et changeante, dit-elle, et vous avez raison, si vous ne me juges que par le consentement arraché à ma faiblesse et à mes incertitudes. Si vous pouvez lire au fond de mon âme, vous comprendrez votre erreur. J'avais résolu de ne pas me marier, de rester seule, enfermée dans mon deuil et mes regrets. On m'obsédée de conseils, d'avertissements, inspirés, je veux le croire, par l'affection qu'on me porte, et vous êtes venu à moi, pour me dire que j'avais mal agi, que j'avais mal dirigé. Je vous ai jugé sur l'apparence tel que *je le désirais, c'est-à-dire sans ardeur et sans* flamme, plus amoureux de mes biens que de ma personne. Vous avez su trouver quelques phrases pour pallier la faute que je vous ai confessée. Enfin, vous avez sonsurit, sans vous inquiéter, aux conditions mises à mon acceptation. Fait-il être sincère ? Je me dis alors que peut-être ceux qui me conseillaient avaient raison contre moi ; que le temps qui efface tout, qui adoucit les chagrins, adoucirait mon deuil, et que, plus tard, il me serait permis de mettre la main dans la vôtre sans arrière-pensée, sans regrets, sans de ces sentiments, avec des espérances, que je vous ai engagé ma parole, non sans peine, croyez-le, *mais enfin librement. Eh bien ! je me trompais*, et vous vous étiez trompé. Vous m'accusiez, j'éprouvais une insupportable aversion pour cette chaîne qui me rivait à votre sort. Ce matin, c'est avec un frémissement de joie que j'ai appris que vous partiez. Vous dites, parait-il, ruiné de fond en comble... Ce sont des détails auxquels je ne descends pas, mais quelques mots parvenus à mes oreilles m'ont éclairée. Mon contrat préserve le capital... les revenus *vous suffiront, je l'espère. Disposez-en à votre* gré. Pour moi, j'aurai besoin de fort peu de chose... Mais plus de visites de votre part. Ma résolution est irrévocablement arrêtée.

— Que décidez-vous donc ?

— *Je vivrai dans la retraite, ici ou là, peu* m'importe ! Pour le monde, rien ne nous divisera ! Chez moi, j'aurai mes appartements où vous ne pénétrerez jamais. Hors le nom et les intérêts, rien de commun entre nous. Cette nuit vous avez franchi le seuil de ma chambre pour la dernière fois !

— Et si je refuse d'admettre ces conditions ?

— Vous êtes libre.

— Mais alors...

— Les tribunaux prononceront entre vous et moi.

— Ce serait un scandale... Vous oseriez !...

— Je sais ce que vous allez dire... Moi, fille perdue, mère de deux enfants morts en naissant... vous, gentilhomme aux abois, ne voyant dans votre future que la dot qu'elle apporte et non la honte qu'elle avoue !... Eprant dès le jour de votre mariage aux maîtresses qui vous rebutaient, parce que vous n'aviez plus rien à leur donner, l'argent de votre femme et leur disant : Elle n'est pas la fortune ! Tu seras l'amour ! — Je suis ignorante peut-être, mais j'en sais assez pour penser que c'est là une suprême injure qui peut rompre un indigne union... Ah ! monsieur de Vaunoise, croyez-moi ! Mieux vaut nous taire l'un et l'autre et ronger notre frein en silence ! Vous ne me donnerez ni le nom ni le titre ! Vous y gagnez ! Gardez le silence et ne refusez pas !

Droite, belle de franchise et de fierté, les yeux fixés sur le visage du comte, elle attendait sa réponse.

Indécis, furieux, se demandant par qui et comment elle avait été informée, il avait cédé par le regard hâineux de Césarine, il ravageait ses cheveux de ses doigts crispés.

Un moment il eut l'idée atroce de lui dire, pour la dompter :

— Ces enfants que tu crois mortes, elles vivent... c'est un secret que je te vendrai au prix de ta soumission !

Mais une crainte le retint : celle de s'attirer *à tout jamais son aversion pour avoir trempé* dans ce fatal complot et de s'aliéner la duchesse sans la gagner elle-même.

La douairière lui restait ; du moins il le croyait.

Il dévora sa colère, et d'une voix qui vibrait étrangement :

— Blanche, dit-il, je suis victime auprès de vous de je ne sais quelle duperie...

Elle fit un geste de dénégation.

— *Quelque pénible que me soit l'obéissance*, je me soumets, certain que vous reviendrez sur cet injuste arrêt.

— Ne le croyez pas !

— Vous resterez inflexible ?

— Oui.

— Toujours ?

— Toujours.

— L'avenir nous le dira.

— L'avenir, je le connais trop !

— Je vous obéirai donc.

— A ce prix nous vivrons en paix !

— Soit.

— N'est-ce pas tout ce que vous attendiez d'un mariage où la fortune seule vous tentait ?

Il se vengea par un mot cynique.

— Peut-être, dit-il. Comme Paris pour le Béarnais, la vôtre vaut une messe !

Elle sourit amèrement :

— A la bonne heure ; cette sincérité vous honore. Adieu donc, monsieur de Vaunoise !

— Bonne nuit, madame.

Il s'éloigna à regret.

Sur le seuil il se retourna.

— Vous ne changerez pas, dit-il ?

— Jamais.

— C'est un serment imprudent.

— Je le jure sur ma mère qui nous regarde !

— Adieu donc !

Blanche écouta ses pas qui traînaient indécis encore sur les tapis du cabinet dont la porte se refermait enfin.

Alors, elle s'approcha à son tour de cette porte pour mettre le verrou.

Mais au moment où elle allait écarter le portière de soie, celle-ci se releva et la jeune femme recula d'un pas.

Droite, blafarde comme de la cire, les lèvres rentrées l'une dans l'autre, rigide dans sa robe noire serrée autour de son corps mince, une mantille jetée sur ses cheveux gris, un grand'mère était devant elle.

— Vous l'avez dit la jeune femme.

— Oui.

— Vous êtes là ?

— J'ai entendu quelque bruit... On parlait haut... Je ne suis approchée...

— Et vous savez ?...

— Tout ! La preuve dont tu parlais, je la trouve.

Blanche tendit à sa grand'mère la lettre du comte à Césarine.

Mme de La Roche-Villars la parcourut avec attention.

— C'est bien son écriture, dit-elle. Cet homme est un misérable. J'ai perdu ton avenir !...

(*A suivre.*) CHARLES MÉROUVEL.